



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N°04-2026

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 19 janvier 2026 par l'entreprise CHOLTON SAS représentée par Monsieur RIVAT Jean-Guillaume, lequel souhaite effectuer des travaux de réfection de débouchage des eaux usées 11 route de Saint-Romain à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE.

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux lesquels sont prévus à partir mardi 20 janvier 2026 pour une durée de 1 jour,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Réglementation temporaire de la circulation : située 11 route de Saint-Romain pour tous les véhicules :

- Circulation alternée par des feux tricolores

ARTICLE 2 : Cette réglementation s'appliquera le mardi 20 janvier 2026.

ARTICLE 3 : Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par la personne responsable des travaux. La personne chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : l'entreprise CHOLTON SAS représentée par Monsieur RIVAT Jean-Guillaume 197 ancien Canal de la Madeleinenull 69440 CHABANIÈRE 06 72 93 08 59 ;

ARTICLE 4 : Voie de recours : Tout recourt contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à l'entreprise CHOLTON SAS représentée par Monsieur RIVAT Jean-Guillaume 197 ancien Canal de la Madeleinenull 69440 CHABANIÈRE, gendarmerie de Montbrison, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,
Le 19 janvier 2026
Le Maire, Frédéric MILLET

Le présent arrêté a été
mis en ligne le : 19/01/2026
Le Maire,
Frédéric MILLET

